[questionnaire en cas de divorce](#_top)

**PETIT QUESTIONNAIRE EN CAS DE DIVORCE**

Si l'avocat est votre partenaire privilégié en cas de divorce, il est une question à laquelle il ne répondra pas : c'est celle sur votre volonté ou non de divorcer.

Quoi qu'il en soit, une fois la procédure lancée, à tout moment les époux peuvent renoncer à la procédure de divorce.

Néanmoins quelques questions doivent aussi se poser lorsque le divorce est envisagé.

Ce questionnaire a pour objet de préparer le premier rendez vous avec l’avocat et pour y voir plus clair.

- **Etat civil** : nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, domicile, nationalités

**Mariage** : célébré le... devant officier d'état civil (date du mariage religieux éventuellement)

En cas de mariage à l'étranger, transcription du mariage.

**Régime matrimonial** : en date du. .. reçu par... Notaire

Existe-t-il des avantages matrimoniaux, des donations ?

**Activités professionnelles**

Situation professionnelle :

Employeur :

Revenu moyen :

Avantages (véhicule professionnel, logement de fonction...) :

Brièvement, les périodes d'activité ou d'inactivité ou de temps partiel :

**Patrimoine**

Revenus mobiliers :

Biens immobiliers (désignation du bien, date d'acquisition, mode de financement...) :

Perception de loyers :

Avoir sur des comptes bancaires :

Assurances-vie et bénéficiaires de l'assurance-vie :

**Endettement**

Crédit immobilier (capital restant dû) :

Autres prêts (en précisant le montant initialement emprunté et la destination des sommes empruntées) :

Procédure de surendettement en cours ?

**Situation parentale**

Enfants issus d'un autre couple (nom, prénom, date et lieu de naissance, pension alimentaire ou résidence avec le parent) :

Enfants issus du mariage (nom, prénom, date et lieu de naissance, niveau scolaire et particularités liées à l'enfant : problèmes de santé, encadrement particulier...) :

Dans le cadre d'une procédure de divorce, quelques questions très pratiques vont être amenées à se poser : le partage des biens communs ou indivis, le paiement éventuellement d'une prestation compensatoire à l'un des époux en cas de disparité dans les conditions de vie, une pension alimentaire au bénéfice de l'époux dans le besoin, la fixation de la résidence principale des enfants, une contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants…

Aussi pour préparer cette procédure, il est indispensable de réunir les **pièces s**uivantes :

- le ou les livrets de famille,

- copie de la pièce d'identité de l'époux qui demande le divorce,

- copie intégrale de l'acte de mariage datant de moins de 3 mois ou de moins de 6 mois s'il a été établi à l'étranger éventuellement transcrit,

- avis d'imposition,

- les derniers bulletins de salaire dont notamment celui de décembre précédant le rendez-vous,

- les différents actes notariés relatifs au mariage (régimes matrimoniaux, acquisitions de biens immobiliers, donations).

Il est d'ores et déjà utile d'établir un budget faisant apparaître les revenus d'une part et d'autre part l'ensemble des charges supporté mensuellement.

Dans le cadre d'une éventuelle demande de prestation compensatoire car un des époux aurait sacrifié sa carrière ou sa vie professionnelle dans l'intérêt de la famille, joindre a minima un état détaillé des emplois, périodes d'inactivité, grossesses et une estimation par les organismes de retraite principale et complémentaire des droits à la retraite.

Naturellement, il faut consulter un avocat. Les honoraires seront fixés directement avec lui dans le cadre d’une convention d’honoraires.